

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° II-CF825

présenté par

Mme Do

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 74, insérer l'article suivant:

Mission « Cohésion des territoires »

Avant le 1^{er} septembre 2019, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant l'efficacité du dispositif des aides personnelles au logement en faveur de l'accession à la propriété tel qu'il existait avant le 1^{er} janvier 2018 et un rapport évaluant l'efficacité du dispositif modifié depuis cette date.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à procéder à une évaluation objective de l'efficacité du dispositif des APL accession tel qu'il était appliqué avant la réduction de son périmètre par la loi de finances initiale pour 2018, ainsi à qu'analyser les effets du dispositif tel que modifié depuis le 1^{er} janvier 2018 et dont il est prévu qu'il s'arrête au 31 décembre 2019. Cet amendement est un amendement de repli par rapport à celui du rapporteur spécial.

Les résultats de ces évaluations permettront d'établir la pertinence du rétablissement des APL accession par le PLF pour 2020.